

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2025

LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 1437)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 564

présenté par

M. Prud'homme, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 6

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Supprimer les alinéas 3 à 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Avec cet amendement, les député.es du groupe LFI-NFP souhaitent supprimer le déploiement des caméras-piétons pour les agents et agentes de l'OFB.

Le Gouvernement précise dans l'exposé des motifs de son amendement déposé lors de l'examen au Sénat que cet "équipement doit permettre d'apaiser les tensions entre les agents chargés de la police de l'environnement et certains usagers en objectivant la réalité des modalités d'exercice de cette police de l'environnement".

Préciser que cela permettra d'apaiser les tensions est particulièrement hypocrite de la part d'un Gouvernement qui a ciblé les agents et agentes de l'OFB, y compris le Premier Ministre dans sa déclaration de politique générale.

Cette fuite en avant vers le développement de nouvelles technologies de surveillance et la technopolice à laquelle nous assistons depuis des années n'est pas la solution. Le rapport des services d'inspection des ministères de l'agriculture et de la transition écologique, rédigé en décembre 2024 et révélé en janvier 2025, prévient d'ailleurs que "si la récente décision d'imposer un port discret de l'armement aux inspecteurs de l'environnement de l'OFB et d'expérimenter l'usage d'une caméra piéton ne peut [...] que contribuer à apaiser la situation, elle ne suffira pas à elle seule".

Le déploiement des caméras individuelles constitue une atteinte aux libertés individuelles et elles coûtent chers, sont intrusives et inefficaces. Face aux défenseurs de la technopolice, le groupe LFI-NFP propose de revenir à de véritables actions de prévention.

Cela nécessite davantage de moyens que ceux actuellement dévolus à l'OFB. Il y a actuellement environ 1 700 inspecteur.rices de l'environnement à l'OFB qui exercent des fonctions de police de l'environnement. En d'autres termes, il y a moins de 16 agents et agentes de l'OFB par département ! Face aux défis environnementaux et l'étendue du territoire, ce nombre d'inspecteur.rices est bien trop faible. Plutôt que d'investir dans des caméras-piétons, les député.es du groupe LFI sont favorables à l'augmentation des moyens humains et financiers de l'OFB, ce qui permettra de garantir une présence plus importante sur le territoire.

Nous tenons enfin à rappeler que les prérogatives conférées à l'OFB sont loin d'être centrées uniquement sur l'agriculture mais elles sont également essentielles à la préservation de la biodiversité. Ses agent·es doivent pouvoir les remplir dans de bonnes conditions. Restauration des espaces protégés, régulation de la chasse et de la pêche, sauvegarde de l'eau, de la faune et de la flore sauvages sont autant de missions que les agents de l'OFB doivent pouvoir continuer d'exercer en toute sérénité.